

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 6 MAI 2022**

**Assistaient à la séance** : Mr. B. BECHONNET, Maire ; Mrs C. MARTINAT, A. CHARNET, Adjoints ; Mmes L. DEMAY, F. MORELLO, L. VAUDIERE, S. CAFFE, L. CHAULIEU, Mrs F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE, V. ROUMIER, Y. GUILLARD, S. MECHIN, P. MORET, P. GAUME, Conseillers

**Absent excusé** : J. RAMBERT (pouvoir à F. ELZEARD DE SAINT SYLVESTRE)

Le Procès-Verbal du 02/04/2022 est à modifier.  
Mme Séverine CAFFE est nommée secrétaire de séance.

**DEVIS EBENISTERIE FAUTEUILS**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des devis d'Anne-Laure THELLIER, tapissier,

- Le 1<sup>er</sup> concerne la remise à neuf des fauteuils de l'ancien juge de paix d'ESCUROLLES, désormais utilisés pour les mariages, d'un montant de 965,00 € H.T.

- Le 2<sup>ème</sup> concerne la réalisation d'une corniche manquante sur un fauteuil anciennement utilisé par les assesseurs, d'un montant de 480 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer ceux-ci.

**DEVIS DIVERS TRAVAUX ELECTRIQUES**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise JOURDIL Claude, concernant des travaux électriques à l'école, pour un montant de 586,06 € H.T. soit 703,27 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

**DEVIS MATERIEL DE VIDEOPROJECTION**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise AUVERGNE NUMERIQUE DISTRIBUTION concernant l'achat d'un écran d'ordinateur pour le secrétariat de mairie pour un montant de 149,17 € H.T., le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, et pour l'installation d'un vidéoprojecteur, connecté en wifi, fixé au plafond et d'un écran mural pour un montant de 850,00 € + 332,50 € = 1 182,50€, il a été décidé de différer cet achat.

**DEVIS FLEURISSEMENT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du devis de l'Entreprise PERRIN Horticulteurs, concernant un achat de fleurs pour le fleurissement de la commune, pour un montant de 663,15 € H.T. soit 729,47 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer celui-ci.

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SOCIETE MUSICALE DE JENZAT**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de la Société Musicale de JENZAT. Celle-ci a pour but d'accompagner lors des cérémonies de commémoration du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 € à la Société Musicale de JENZAT.

## **DEVIS RDN DIFFUSION**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de devis de l'Entreprise RDN DIFFUSION concernant l'achat de diverses décorations de Noël :

- 1<sup>er</sup> devis : 981,00 € H.T. soit 1 177,20 € T.T.C.
- 2<sup>ème</sup> devis : 797,13 € H.T. soit 956,55 € T.T.C.
- 3<sup>ème</sup> devis : 1 522,85 € H.T. soit 1 827,42 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces devis à l'unanimité et autorise le Maire à signer ceux-ci.

## **TAXE D'AMENAGEMENT ROUTE DE MONTEIGNET**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de raccordement ont été réalisés pour amener les réseaux en limite des parcelles concernées lors de la réalisation d'une tranche de travaux dans cette rue. Après vérification des services compétents, les règles de la comptabilité publique ne permettent le remboursement de cette taxe. En conséquence, il a été décidé à l'unanimité, qu'il n'y aurait pas de remboursement de la Taxe d'Aménagement pour ces parcelles. Lors du dépôt des différents permis de construire, les propriétaires étaient dument informés du taux de la taxe d'aménagement les concernant.

## **POINT CIRCULATION DANS LE BOURG**

Suite au travail réalisé par le Cabinet Cédric ROBIN, concernant l'aménagement de bourg, un surcoût de 1 855,00 € H.T. est constaté par rapport à l'estimation réalisée par l'ATDA. De plus, le taux de subvention est en baisse (à ce jour, 60% au lieu de 80% espéré) suite à la décision du département de subventionner uniquement les travaux dans les rues où un volet environnemental est prévu et au plafonnement de l'attribution des amendes de police. Nous sommes dans l'attente du montant de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

## **DECISION MODIFICATIVE**

### **Reversement de la TAM**

#### **INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>	<b>Article (Chap.) - Opération</b>	<b>Montant</b>
10226(10) : Taxe d'Aménagement	643,00	10226(10) :Taxe d'Aménagement	643,00 €
	<b>643,00</b>		<b>643,00 €</b>

<b>Total Dépenses</b>	<b>643,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>643,00 €</b>
-----------------------	---------------	-----------------------	-----------------

## **FONDS EUROPEENS : SOLLICITATION D'UNE AIDE FEADER POUR LA REALISATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

M. le Maire informe avoir sollicité le GAL du pays Vichy Auvergne et validé que le projet de réhabilitation de la salle polyvalente n'est pas éligible à un dispositif au plan d'action LEADER. En revanche, le projet est éligible au programme Type 7.4 du FEADER dans le cadre du schéma de développement rural 2014-2022 de la Région Auvergne « Soutien aux services de base au niveau local pour la population rurale ».

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le maire à solliciter une subvention FEADER de la Région Auvergne et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise le Maire à solliciter cette subvention.

## **VIDEO DU VILLAGE D'ESCUROLLES**

A la demande de l'association des églises peintes en Bourbonnais, une vidéo de présentation du village d'ESCUROLLES a été réalisée par Théo DUROCH. Pour le remercier de son investissement, le Conseil Municipal décide de lui offrir des cartes cadeaux pour un montant de 100€.

## **PRESENTATION SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT – 1<sup>ère</sup> PHASE**

Présentation par Mr le Maire, du diaporama concernant ESCUROLLES,

- phase 1 : diagnostic : inversions de branchements chez plusieurs particuliers et taux élevé de DCO (Demande Chimique en Oxygène) traduisant une quantité de matières organiques à traiter en station d'épuration supérieure à ce qui est attendu au vu de la population de la commune.
- Dans une 2<sup>ème</sup> phase, des études seront mises en place pour repérer les branchements à rectifier et expliquer ce taux de DCO élevé.

## **REMBOURSEMENT ORANGE**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du chèque d'ORANGE d'un montant de 31,46 € concernant un remboursement suite à l'interruption d'une ligne à l'école. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce remboursement à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- A la demande de Floriane MORELLO, le nom de la commission « Affaires scolaires » sera modifié en « Enfance et jeunesse » afin d'élargir à un public plus large les travaux de cette commission.
- Mr le Maire remercie vivement l'ensemble du Conseil Municipal, notamment les membres de l'association Fêtes et Loisirs, pour leur investissement concernant cette journée du 1<sup>er</sup> mai, à laquelle il y eut de nombreux participants tant aux randonnées qu'au repas. Les membres de la commission Fêtes et Loisirs remercient les employés municipaux qui avaient bien préparés les chemins.  
Demande de la pose de mains courantes au niveau des gués par des participants pour sécuriser le passage.
- Alain CHARNET fait part que la campagne d'empierrement des chemins de la commune est prévue dans la semaine suivante afin de combler les trous et ornières.
- Mr le Maire informe le conseil de la venue de Mr Nicolas RAY, candidat aux élections législatives pour le parti Les Républicains qui a souhaité le rencontrer avec des membres du conseil ainsi que les dirigeants de la Société ALLIER VOLAILLES et de la MFR. Les autres candidats seront reçus à leur demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.